

Compte rendu du Conseil plénier de l'UFR LLCE du 13 avril 2026

Liste des présent·e·s, représenté·e·s (R) et absent·es (abs) :

Collège A : COSTE Françoise, GALAN Christian (abs), GILBERT Françoise (abs), GRANGET Cyrille, NARDONE Jean-Luc (abs), OROZCO Luis, PALAISI Marie-Agnès, PENNEC Blandine (R en début de séance).

Collège B : BAQUE Zachary, BRAMOULLE David (R), BUI NGUYEN Thao (R), HERNÁNDEZ YÁÑEZ Jaime, HUBER Daniel, PATRUKHINA Liubov, SADDOUR Inès, SURBEZY Agnès (abs).

Collège BIATSS : ALLEN Émilie (R), AUMAITRE Christine, BOUCHENAFI Souad (arrivée au point 3), CORTES Monique, DE FORAS Joson (R), LE BIHAN Frédéric (abs), SIFREU Geneviève, TBATOU Jamela.

Collège USAGERS : /

Collège PERSONNALITES EXTERIEURES : Pascal CLOTTE (abs), Martine CREGUT (R), Frédéric CROS.

Personnalités invitées :

ALVIZURI Verushka, (abs) COURAU Thérèse, DUBAU Christine, MARCZYK-BUKLAHA Anna (abs), MAUREL Sylvie, PEREIRA Ana-Maria, PFEIFLE Gabriela (abs), STOSIC Dejan, TERRIER Linda, Weigel Chloé, Gunnarsson Cecilia.

Membres de droit : DOMPMARTIN Chantal, ORY Damien, SEMPÉRÉ Pascale.

Le quorum est atteint avec 20 membres votant·e·s présent·e·s ou représenté·e·s en début de séance. Puis 21 membres à partir du point 3.

La séance est ouverte à 13h38 et présidée par Pascale SEMPÉRÉ, directrice de l'UFR LLCE.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation du CR du CUFR du 26 janvier 2026, du RD de la consultation électronique close le 19 janvier 2026 (tarifs UDT du DEFLE) et de la consultation électronique close le 9 avril 2026 (UE UNIVERSEH) ;
2. Ventilation pare : vote des ajustements

La dotation prévue en juin, prudente, est inférieure de 4281,32 euros à la dotation finalement obtenue en novembre.

Le LEA restitue 1498 euros.

2855 euros sont conservés pour les stages de pré-rentrée et des heures de tutorat de septembre et octobre.

2221,05 euros restent donc à ventiler.

Une demande supplémentaire vient s'ajouter à celle du SDL (20h x 28,56 = **572 euros** pour terminer l'année jusqu'en juin), dont la demande initiale excédait la dotation prévisionnelle posée en juin. Une demande émane aussi du DEMA, pour un atelier de traduction collaborative (**400 euros** demandés pour 4 intervenantes).

Il restera donc 1248,05 euros si ces demandes sont approuvées.

La direction de l'UFR va prochainement lancer l'appel à projets pour l'année 2026-27. Ces projets seront examinés en juin sur la base d'un budget prévisionnel pour l'an prochain (nous n'avons connaissance du budget PARE qu'en novembre).

Plusieurs points à garder en tête :

- budget prudentiel comme base lors des discussions en juin : -5% par rapport à N-1 ;
- Vacances administratives pour surveillances d'examens ESH : mobiliser du budget PARE ?
- photocopies et impressions : mobiliser du budget PARE ?
- tests ELAO pour inscriptions dans les groupes LANSAD : mobiliser du budget PARE au niveau de l'établissement, avant répartition aux UFR.

Le bureau a approuvé les deux demandes supplémentaires (400€ + 572€). Elles sont soumises aux conseillers pour vote.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : 20

Les demandes du DEMA et du SDL sont validées à l'unanimité des voix exprimées.

3 Modification de MCC du DEFLE (FLB0601T et FLF0116T) : vote

* **Pour FLB0601T : passer la durée de 2h à 3h dans les MCC, sans changement autre :**

Charlotte Alazard et Inès Saddour, avec l'accord de l'équipe, la proposent pour la cohérence du programme et avec les MCC d'un cours du semestre 1. Il s'agit d'un écrit argumentatif qui nécessite et justifie un temps de composition plus long, de 3h plutôt que 2h dans les MCC actuelles.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : 21

Le changement est validé à l'unanimité des voix exprimées.

* Pour FLF0116T : modifier la pondération des deux épreuves prévues (oral : 30 % et évaluation finale : 70%, au lieu de 50 %/50 %)

Chantal Domp martin a repris le cours en dernière minute, après le départ d'un collègue. Elle souhaite apporter cette modification pour être plus en accord avec l'intérêt pédagogique de ce cours.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 0

Contre : 0

Pour : 21

Le changement est validé à l'unanimité des voix exprimées.

4 Révision de l'attribution d'UR transversales pour les correspondants CLES : vote

La dotation de l'UFR pour 2026-26 ne permet pas le maintien de l'ensemble des sessions CLES initialement prévues. Il importe pourtant de préserver le maximum de sessions déjà annoncées cette année.

UT2J/UFR LLCE

Missions transversales 2025-2026

CUFR du 13-04-2026

Ventilation des heures CLES

FINANCÉ SUR LE RÉFÉRENTIEL UFR 2026 (33 heures)		
MISSION	VOTE CUFR DU 08/12/2025	PROPOSITION CUFR DU 13/04/2026
Correspondance arabe	3	3
Correspondance allemand	3	3
Correspondance italien	3	3
Correspondance anglais	12	6
Correspondance espagnol	12	3
S/TOTAL	33	18
Evaluation anglais S1	0	14,25
Evaluation espagnol S1	0	0,75
S/TOTAL	0	15
TOTAL	33	33

↓

+6,75 heures financées sur ressources propres

POUR INFORMATION : FINANCÉ SUR RESSOURCES PROPRES	
MISSION	HEURES
Chargé-e de mission CLES	24
Evaluation anglais S1	0
Evaluation espagnol S1	6,75
Evaluation anglais S2	11
Evaluation italien	20 heures de vacances (156,75 €)
Evaluation allemand	13 heures de vacances (99€)
Evaluation arabe	25 heures de vacances (198 €)
Elaboration sujet espagnol	20
Surveillances ESH	4,75 (au taux de 19,05 €)

Après concertation avec les correspondants CLES d'anglais, d'espagnol, d'arabe, d'allemand et d'italien, les décisions suivantes ont été décidées :

- maintien des sessions CLES B2 pour l'arabe, l'italien et l'allemand (prévues au S2) ;
- annulation de la session CLES C1 anglais, d'une session CLES B2 anglais, et de la session CLES B2 espagnol ;
- pour assurer la session CLES B2 anglais du 6 février, révision des heures de correspondance (**33 heures** au total) et répartition des heures "économisées" pour rémunérer les évaluateurs comme suit :

=> **6 UR** au lieu de 12 pour la correspondante d'anglais (rémunération coordination de 2 sessions),

=> **3 UR** au lieu de 12 pour la correspondante d'espagnol (rémunération coordination session du S1).

Cette opération dégage **15 UR transformées en heures d'évaluation** pour les 5 évaluateurs d'anglais (3 HTD pour 12 candidats)

=> **pas de changement pour les langues dites modimes**, à savoir 3 UR par correspondante (**9 UR** en tout).

Sont donc aujourd'hui soumises au vote deux modifications d'attribution d'UR transversales :

- coordination en anglais : de 12 UR à 6 ;
- coordination en espagnol : de 12 UR à 3.

Soit une économie de 15 UR, qui seront dédiées au paiement des correcteurs.

Dans le cadre de la constitution du dossier de demande de ré-accréditation, la direction de IUFRR a sollicité une rencontre avec les instances décisionnaires concernant la place du CLES dans notre établissement. Lors de cette réunion avec la VP CFVU, la VPD COM-SOFI, le gestionnaire financier et le DGS adjoint, il nous a été assuré que notre établissement souhaitait rester accrédité par la cellule nationale. UT3 a demandé à être accrédité CLES pour le FLE en passant par l'UT2J, et est déjà accrédité pour le TOEFL et le TOEIC : il est jugé politiquement crucial pour l'UT2J de conserver son accréditation CLES au sein de la nouvelle UT.

La piste de financement la plus évidente consiste en la fin de la gratuité pour les étudiants de l'UT, laquelle pèse sur le seul budget de notre UFR. La gratuité n'est par ailleurs pas de règle dans les autres universités accréditées.

Une réflexion pourrait être menée sur les accréditations pour les tests privés au sein de notre université, *a fortiori* si le CLES cesse d'être offert gratuitement aux étudiants de l'UT (la concurrence risquerait d'être rude pour le CLES).

Modifications d'attribution d'UR transversales pour les correspondants CLES d'espagnol et d'anglais :

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc : 1

Contre : 0

Pour : 20

Les modifications sont validées à 20 voix des 21 voix exprimées.

5 Subventions pour manifestations scientifiques (JE S1 2026-27 et colloques 2027) : votes
--

Pour rappel, la subvention accordée pour une JE est de 100 euros maximum. Pour un colloque, elle est de 435 euros maximum. Le vade-mecum des demandes soumises à l'UFR est disponible sur le Scout du conseil et est envoyé régulièrement à tous les enseignants-chercheurs.

- « MATRIMOINE MYSTIQUE ET MODERNITE OCCIDENTALE DANS LES ARTS ET LES LETTRES ». Workshop Dans le cadre du séminaire interuniversitaire international « Processus créateur et voies négatives ». 2d volet du séminaire intersites Strasbourg-Toulouse 2 ; Maison de la Recherche Laboratoire PLH, équipe ELH ; **Jeudi 22 et vendredi 23 octobre 2026**

=> 100 euros demandés.

- Nommer pour Normer : le rôle des missionnaires dans la construction d'un savoir normatif en langue indigène ; JE, vendredi 20 novembre ou vendredi 27 novembre 2026.
=> 100 euros demandés.

- Projet de rencontres-débats et lectures avec des écrivaines mexicaines ; 16 avril 2026 et début octobre.
=> 100 euros demandés.

TOTAL								3745
CUFR 13/04/2026								
17	Matrimoine mystique et modernité occidentale dans les arts et les lettres	JE	22-23/10/26	PLH	DFELE	Lydie Parisse	ELH	100
18	Projet rencontres-debats et lectures avec des écrivains mexicains	Projet debat	16/04/26 + DEB OCT	CEIIBA	DEHHA	M.A Palaisi	CEIIBA	100
19	Nommer pour Normer : le rôle des missionnaires dans la construction d'un savoir normatif en langue indigène	JE	20 ou 27/11/26	CEIIBA	DEHHA	F. Pugliese	CEIIBA	100
								4045

À ce jour, sur le budget 2026, nous avons accordé des subventions pour un montant de 3745 euros. L'enveloppe totale dédiée aux subventions est de 4000 euros. Il reste donc 255 euros de financement disponible. La direction de l'UFR n'a pas fait de rappel de la date limite de demande de subventions dans la mesure où l'enveloppe est difficilement extensible au vu des contraintes budgétaires qui pèsent sur nous.

Avec les demandes envoyées au 1^{er} avril, nous parvenons à 4045 euros, soit un dépassement de 45 € aisément acceptable.

Deux autres demandes sont parvenues à l'UFR le 13 avril :

- Liubov Patrukhina : demande 435 euros pour un colloque fin 2026 (désistements de contributeurs) ;
- Olga Théophanous : somme demandée à l'UFR non précisée

Attribution des trois subventions listées :

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas : 0

Blanc :

Contre :

Pour : 21

Les trois subventions sont validées à l'unanimité des 21 voix exprimées.

Les collègues qui ont soumis les demandes arrivées après la date limite, en dernière minute, ont déjà été avisées de leur non-prise en compte, suivant la décision prise l'an dernier en conseil de ne plus accepter les traitements de demandes hors délais. Des échanges s'engagent cependant, soulignant l'absence de rappel de la date limite et les difficultés à obtenir des subventions des départements des laboratoires, qui ont vu eux aussi leur dotation diminuer. Il est suggéré que la somme conservée au niveau de l'UFR pour des projets communs pourrait être utilisée pour des subventions. Autre suggestion : un appel à projets de JE et de colloques pourrait être lancé, avec nouvelle session d'examen des demandes en conseil d'UFR.

Afin de trancher, la question suivante est mise au vote : souhaitez-vous accepter les demandes déjà parvenues après la date limite du 1^{er} avril et à ce jour ?

NPPV : 0
Blanc : 13
Contre : 4
Pour : 4

Ce vote ne permettant pas de faire émerger une position plus que son contraire, c'est le *statu quo* qui s'impose : nous en restons à la règle en cours. Les demandes hors délai ne seront pas réexaminées. Cependant, le rappel de la prochaine date limite sera fait avant le 1^{er} novembre.

6 Point d'étape de la construction de l'offre de formation : UE transversales

Les directions d'UFR ont rendez-vous avec la Vpcevu et la CPD sofi lundi mai, pour étudier la question des UE transversales, la ventilation des places demandées par UFR et les DGH allouées. La question est complexe, et la répartition pour l'instant encore théorique.

Le Lansad risque de ne pas avoir assez de candidats, si l'offre d'autres options (en amphi avec MCC moins exigeantes) est trop importante et favorisée par les étudiants. La filière serait alors pénalisée deux fois : une fois par la baisse de sa DGH globale qui restreint l'offre, et une seconde fois par des fermetures de groupes.

Quelques points :

- Il est possible de faire des offres supplémentaires en Lansad, par exemple en français langue étrangère pour étudiants d'autres filières que le DEFLE , mais il faut prendre garde à ne pas pénaliser plus encore de ce fait une offre existante qui doit déjà réduire sa voilure.
- Les UE TEDS proposés par un département de langue ne doivent pas nécessairement revêtir une coloration liée à la langue-culture étudiée dans ce département.

- les quelques projections de répartition possible entre catégories d'UE transversale sont limitées :

- En informatique et mathématiques : 96 hetd pour 170 places à offrir : 2CM et 1 TD pour l'ensemble des 6 semestres, par exemple.
- Teds : 108 hetd pour 440 places à offrir au cours des 6 semestres : 3 CM seulement, par exemple
- Culture générale: 1800 places et 324 hetd : des CM nécessaires là aussi, au moins en partie ($324/24=13,5$ gr \Rightarrow $x 35 = 473$ places...); $324/36 = 9$ CM de 200 places = 1800 places

Le dernier rétroplanning en date envoyé par la VPCEVU est rappelé.

Le CUFR se réunira le 8 juin pour valider la liste des parcours proposés.

7 Points divers

Les statuts du DLE et du DEFLE sont en suspens.

Le DEFLE sera prêt pour une validation en CUFR le 18 mai et un examen en CA le 3 juin. Si le DLE ne l'est pas, le vote de ses nouveaux statuts sera reporté à l'an prochain ;

8 Questions diverses

Les UE de anglais master M1 LEA seront dorénavant rattachés au LEA, comme celles du M2 (garanties de liberté pédagogique à valider pour les contenus). Pour la licence, un tel rattachement n'est ni souhaité ni souhaitable. Le CSA devrait de toute façon être consulté si ce projet prenait corps, car cela impliquerait de grands changements au plan administratif. Un rendez-vous va être demandé par la direction de l'UFR et celles du DEMA et du DLE au VPCA et à la VPCEVU, pour traiter des deux points suivants : obtenir la garantie de la liberté pédagogique des équipes de spécialistes de langue ; poser et argumenter contre un transfert des UE de langues au LEA (le risque d'un tel transfert n'apparaît pas immédiat, mais il n'est pas inutile de poser le principe du refus).

La séance est levée à 15h55.

CR rédigé par Pascale Sempéré, directrice de l'UFR LLCE

Université Toulouse Jean Jaurès
UFR LLCE
Directrice
Pascale SEMPERE

□